

Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 4 (1958)

Heft: 3

Rubrik: Le billet tessinois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BILLET TESSINOIS

Un hiver qui fut un printemps en avance, celui que nous avons eu de Airolo à Chiasso ! un hiver idéal car si dans les belles montagnes de Leventina et de Valle Maggia la neige a été « prompte à l'appel » des amateurs du sport blanc, sur les rivages du Verbano et du Ceresio, le long des collines du Bellinzonese, le soleil, notre cher soleil tessinois, était aussi à notre disposition. Et déjà, malgré une brusque offensive du froid (de trois jours seulement, et à partir de mardi-gras), les camélias de Locarno, les pâquerettes de Castagnola, les premières violettes de Gandria, font leur apparition dans les verdures encore jaunies et dans les vitrines des fleuristes des lieux.

S.M. Rabadian a fait une entrée triomphale dans sa bonne ville de Bellinzona, suivi d'une cohorte de chars les uns plus beaux que les autres : Sbroja Botasc, à Lugano, s'est rendu dans sa chère ville à bord d'une voiture patriarchale, avec pour suite tous les enfants des écoles magnifiquement travestis et réunis dans des groupes allégoriques. Soleil le dimanche-gras à Bellinzona (et chaleur « maggiolina »), froid de chien le mardi-gras à Lugano ; ce qui n'a aucunement gêné les enfants du cortège, mais qui a fait trembler d'anxiété toutes les mamans de la ville, suivant leurs rejetons, les bras chargés d'écharpes et de pardessus, dédaigneusement refusés par les intéressés... A Locarno, heureusement, la boisson « nationale », le « capiler », qui a donné son nom au sobriquet des riverains, a réchauffé tout le monde... Et tout est bien qui finit bien : même le carnaval, qui, au Tessin, a toujours une fin très agréable : car, dans certaines régions où l'on suit le culte catholique « ambrosiano », le carnaval se termine quelques jours après celui des catholiques romains... Et, vogue la galère, nous avons deux fois l'occasion de l'enterrer avec tous les honneurs dus à son grade.

La Biaschina et autres « gatte da pelare »

Le problème des forces hydrauliques au Tessin est absolument d'actualité... Le Grand Conseil, dans sa dernière séance, a définitivement refusé la prolongation de la concession vieille de presque cinquante ans qui avait été accordée en son temps à l'Atel et autres Aar et Ticino. Nous aurons donc une exploitation de nos forces directement exercée par le Canton. Ce qui doit nous réjouir, car il s'agit de millions ; ce qui pourrait aussi nous donner quelques inquiétudes, car il y a toute une œuvre administrative à mettre en route.

Nous avons confiance et nous nous réjouissons, car ce problème, La Biaschina, mettait sens dessus-dessous, non seulement les partis adverses, mais les partis entre eux.

Un autre « chat à fouetter » (ce qui explique le titre du paragraphe) nous a été réservé par Maman Confédération, qui avait jeté son dévolu sur Biasca, afin d'y préparer une place d'armes destinée aux manœuvres des chars blindés. L'Assemblée communale de la charmante bourgade, à l'entrée du val Blenio, a refusé catégoriquement de donner son autorisation... « On dépense au Tessin des millions pour le « retour à la terre... — murmure-t-on chez nous —, et puis... voilà

les colonels qui viennent jeter tout en l'air !... » Un jugement un peu saugrenu, si l'on veut, mais qui reflète effectivement l'opinion de nos paysans, et des autorités aussi, cherchant de toute manière à retenir notre jeunesse qui, hélas ! s'en va souvent à la ville, sinon à l'étranger.

Nos chers confédérés d'outre-Gothard ont une nouvelle corde à leur arc... Si la polémique de « la polenta cunct i üsei » (la polenta mangée avec un contour de petits oiseaux bien cuisinés) est en train de finir, faute de matériel incriminé qui, la chasse étant close depuis longtemps, vient à manquer, ils ont aujourd'hui moyen de critiquer nos mœurs et coutumes dans un autre champ... Il s'agit, saperlipopette, d'une infraction terrible et qui les indigne... Le Gouvernement tessinois... « au complet » a assisté dans le Locarnese à un repas protocolaire offert (« nientepòpò di meno ») par le même Gouvernement... au Ministre de Hongrie à Berne !!! Le sang de nos chers amis confédérés n'a fait qu'un tour, et la « Neue Zürcher Zeitung », surtout, a donné l'hospitalité à des articles où l'on laissait croire que le personnage en question ne devait pas être considéré comme « persona grata », même s'il s'agissait d'un diplomate reconnu par le Conseil Fédéral... Voyez-vous ça ?... Le Conseil d'Etat a dû intervenir (par la voix de son éminent Président, M. Celio) pour mettre les choses en ordre et faire comprendre aux... enrages que le protocole, dans cette occasion, était le même que celui préconisé pour tous les hôtes, et que le Tessin ne recevait de leçons de personne... « Voyez surtout ce que le Tessin a fait en faveur des réfugiés hongrois, dont beaucoup ont trouvé chez nous une nouvelle patrie et vivent dans nos villages et dans nos villes même comme des enfants du pays et y sont très heureux... », a conclu M. Celio). Une chose est certaine : il est sûr que dans n'importe quel pays le Ministre de Kadar aurait été reçu de la même manière, et comme prévu par le Conseil Fédéral lui-même.

Nous avons un autre « chat » qui fait couler énormément d'encre dans nos journaux et beaucoup de salive des bons Tessinois. Il s'agit de Sophia Loren. Vous devez tous savoir que la belle « pizzaiola » a dernièrement fait l'achat d'une jolie villa dans la campagne de Mendrisio, et qu'elle y fit une fugitive apparition. Il paraît qu'elle a demandé, ainsi que « son mari », Carlo Ponti, d'obtenir la bourgeoisie de Mendrisio à toute vitesse et en payant exactement dix années d'impôts, comme la loi en fait l'obligation dans ce cas... Il paraît aussi (mais c'est faux), que notre Gouvernement a donné un préavis favorable à la toute-belle... « Apriti cielo ! », ont clamé les Tessinois, qui savent très bien « pourquoi » cette « diva » veut devenir une « mendrisiotta » !... Malgré les charmes absolument incontestables de la beauté parténopéenne l'affaire a très mal tourné... « Le Tessin ne sera pas plus riche, même il sera plus pauvre qu'avant, mais il aura la conscience plus propre », disent les bonnes dames et les messieurs d'un certain âge. Le reste du Canton est sans opinion là-dessus, mais il y en a qui regrettent de ne pas se savoir concitoyens de la fulgurante et volcanique Sophia Scicolone.

E. FRANCONI.

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager suisse de Paris 12273-27. — Prix de l'abonnement : Fr. 500

IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 92.281. — Dépôt légal : I-1958 N° 32/1958

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adresssez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire